



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairielaclette@orange.fr

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 (CGCT : art. L.2121-15)

Date de Convocation : 23/09/2024

Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le 27 septembre 2024 à 18 h00, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Francis CHOPINAUD, Mme France FORTANIER. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : M. Philippe BALLETT, Mme Patricia DESSALLES, M. Jean-Paul BIGNET.

Pouvoirs : M. Philippe BALLETT à M. Raymond CHAUMETTE, Mme Patricia DESSALLES à Mme France FORTANIER, M. Jean-Paul BIGNET à M. Jacques GADAIX

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Secrétaire de séance : M. CHAUMETTE Raymond est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2024.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal 26 juillet est adopté à l'unanimité.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	7	3	7	10	10	0	0

ORDRE DU JOUR :

Dossier N°1 : Délibération 2024-037 portant sur la demande d'aides financières FONDS VERT pour le projet thermique « géothermie » et énergétique des bâtiments autour de la place du 8 mai sur la gestion 2025.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'audit énergétique réalisée en 2021, une étude pour un chauffage collectif au bois pour les bâtiments « la poste », « le château », l'auberge, l'épicerie et les appartements n'a pas été retenu par le conseil municipal.

En 2023, l'étude de faisabilité de ces bâtiments par géothermie retient l'attention du Conseil Municipal.

Cette étude fait ressortir un coût prévisionnel de :

Total Travaux : 327 045.00€ HT

Total Ingénierie : 63 219.00€ HT

Charges collatérales : 144 456.45 € HT

(Reprise isolation et plafonds, remplacement des fenêtres, VMC, et restauration de la place)

Etude faisabilité 11 884.00€ HT

Coût Total : 546 604.45 € HT

Ce projet de transition énergétique peut bénéficier d'aides financières Fonds Vert :

Plan de financement prévisionnel :

Fonds Vert	78.57%	429 450.56€
SDEC pour étude	0.28%	1 528.00€
ADEME pour étude	1.15%	6 305.00€
Autofinancement :	20.00%	109 320.89€



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA CELLETTE après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières.
- **D'ADOPTER** ce plan de financement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	7	3	7	10	10	0	0

Dossier N°2 : Délibération 2024-038 portant sur le maintien de demandes d'aides financières DETR/DSIL pour le projet thermique « géothermie » et énergétique des bâtiments autour de la place du 8 mai sur la gestion 2025.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'audit énergétique réalisée en 2021, une étude pour un chauffage collectif au bois pour les bâtiments « la poste », « le château », l'auberge, l'épicerie et les appartements n'a pas été retenu par le conseil municipal.

En 2023, l'étude de faisabilité de ces bâtiments par géothermie retient l'attention du Conseil Municipal.

Cette étude fait ressortir un coût prévisionnel de :

Total Travaux :	327 045.00€ HT
Total Ingénierie :	63 219.00€ HT
Charges collatérales :	144 456.45 € HT
(Reprise isolation et plafonds, remplacement des fenêtres, VMC, et restauration de la place)	
Etude faisabilité	11 884.00€ HT
Coût Total :	546 604.45 € HT

Ce projet de transition énergétique peut bénéficier d'aides financières :

Plan de financement prévisionnel :

DETR	50%	273 301.23€
DSIL	5.70%	31 148.33€
Subvention Fonds de Chaleur :	16.47 %	90 000€
SDEC :	6.40%	35 000€
SDEC pour étude	0.28%	1 528.00€
ADEME pour étude	1.15%	6 305.00€
Autofinancement :	20%	109 320.89€

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA CELLETTE après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'INSCRIRE** ce projet au Budget 2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières.
- **D'ADOPTER** ce plan de financement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	7	3	7	10	10	0	0

Questions Diverses :

DETR :

Dossier > 100K€ à déposer le 30 septembre (Géothermie)

Dossier < 100K€ à déposer avant le 15 décembre :



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr

- Route du Boueix
- Volets Espace Sainthorent

Un rendez-vous est prévu en Préfecture le 14/10/2024.

Commémoration du 80^{ème} Anniversaire de la libération :

21 dossiers labellisés par la Préfecture

Attribution par l'État d'une subvention pour la Creuse de 10 000€

Pour la Cellette **commémoration B17**

Attribution de 600€

Boite Mail orange de la mairie :

Problème à régler sous 1 mois avant la fermeture potentielle de celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

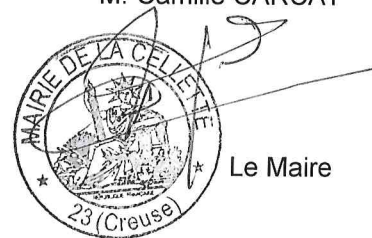
La CELLETTE, Le 29 novembre 2024

M. Raymond CHAUMETTE

Publié et affiché le 02/12 /2024

M. Camille CARCAT

Le secrétaire de séance



Le Maire